

Conseil municipal du 7 novembre 2022

Résolution municipale présentée par Pierre JAKUBOWICZ

Installer des poubelles de tri dans l'espace public

La gestion et la réduction des déchets est un enjeu majeur de la transition écologique de notre ville. Le tri et la valorisation des déchets sont des éléments essentiels des stratégies à mettre en place. À ce titre Strasbourg a été pionnière par le passage dans le développement du tri dans les immeubles d'habitation. Le tri est un geste éco-citoyen du quotidien vertueux et durable qui permet de réduire notre empreinte carbone en lien avec les filières de recyclage. Ce geste individuel pour être maintenu et développé doit être accompagné de politiques publiques.

Alors que nous incitons de plus en plus d'enseignes commerciales à utiliser des éco-emballages ou des matériaux biosourcés et recyclables, il est indispensable que la filière de collecte de ces emballages et de ces matériaux suive. C'est notamment un enjeu au centre-ville et dans les zones touristiques denses où la consommation de boissons et de nourriture à emporter est importante et avec elle les emballages et bouteilles plastiques correspondants.

Par cette résolution, en lien avec l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg s'engage à déployer des poubelles différenciées sur l'espace public au centre-ville et dans les zones touristiques ou de loisir denses, afin de permettre une collecte écoresponsable des déchets et leur valorisation. Un partenariat avec certaines grandes enseignes de restauration rapide pourra être recherché pour une action collaborative en faveur de la propreté de l'espace public et d'une gestion des déchets plus durable et vertueuse.

La mise en place de dispositifs provisoires de tri pourra aussi être expérimentée à l'occasion des grandes manifestations comme le marché de Noël.

Pierre JAKUBOWICZ

Conseiller municipal de Strasbourg